



Décision du Forestier en chef de prolonger la durée de l'application des résultats du calcul des possibilités forestières (CPF) 2004-2009 et exigences particulières applicables à la réserve forestière de l'Île d'Anticosti localisée dans la région administrative de la Côte-Nord

RAPPEL DE LA DÉFINITION D'UNE CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET DE SES OBLIGATIONS

« En vue de favoriser le développement économique régional, le ministre peut confier à toute personne ou organisme intéressé l'aménagement d'une réserve forestière (territoire du domaine de l'État où ne s'exerce pas de CAAF ou de contrat d'aménagement forestier (CtAF)) par la conclusion d'une CvAF.

Le bénéficiaire d'une telle convention doit respecter les mêmes obligations que ceux qui détiennent un CAAF ou un CtAF dans les aires communes. On trouve notamment comme signataire de CvAF des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités, des industriels et des organismes régionaux de développement. »

Source : Site Internet du MRNF; <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-cvaf.jsp>

Actuellement, 92 CvAF sont en vigueur. Elles ont été enregistrées entre 2000 et 2007 et elles occupent un peu plus de 1 400 000 hectares.

RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune).

DÉCISION DU FORESTIER EN CHEF SUR LES RÉSULTATS DU CPF APPLICABLES AU TERRITOIRE SOUS CVAF AVEC PRODUITS FORESTIERS ANTICOSTI INC.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 486 438 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 190 000 mètres cubes solides nets. Cette décision de prolonger le CPF fait suite à l'analyse du CPF 2004-2009 par le Forestier en chef.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Le CPF de ce territoire fait partie du document intitulé « Plan général d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier de l'Île d'Anticosti » réalisé sous la direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de la Société de la faune et des parcs du Québec et publié le 31 mars 2004. L'analyse du CPF 2004-2009 a été réalisée par le personnel du Bureau du forestier en chef en 2008-2009.

Les résultats du CPF applicables à ce territoire sont présentés à l'annexe 1A.

Les exigences du Forestier en chef, associées à l'ensemble des activités d'aménagement forestier, sont présentées à l'annexe 1B.

Un sommaire de l'analyse incluant une recommandation du Forestier en chef est présenté à l'annexe 2D.

Veillez prendre note que les résultats du CPF applicables au territoire concerné par les présentes est valable jusqu'au 31 mars 2013.





SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

L'analyse de ce calcul des possibilités forestières a été réalisée et validée selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités forestières de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 17 septembre 2009

ANNEXES

- ANNEXE 1A** - Résultats des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région Côte-Nord (Division Nord-Est, mise à jour le 30 juillet 2009)
- ANNEXE 1B** - Activités d'aménagement forestier issues des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région Côte-Nord (Division Nord-Est, mise à jour le 3 septembre 2009)
- ANNEXE 2D** - Sommaire de l'analyse du calcul des possibilités forestières de la réserve forestière de l'Île d'Anticosti localisée dans la région administrative de la Côte Nord (Division Nord-Est du Bureau du forestier en chef)



ANNEXE 1A
DIVISION NORD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Natashquan (CvAF)	TOTALE		1 099 611	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	444 000	304 500	-31,4%	Les méthodes utilisées pour définir les superficies forestières productives accessibles sont différentes. Pour bien comparer les deux calculs, il aurait été préférable d'utiliser les superficies nettes de chaque simulation. Ainsi, après l'application de toutes les réductions, la superficie nette du nouveau CPF est de 401 043 hectares. Malheureusement, il nous a été impossible d'obtenir la superficie nette de la simulation précédente. Une analyse plus fine de la cartographie et l'application des dérogations au Manuel d'aménagement forestier (MAF) acceptées par le MRNF ont fait en sorte de réduire considérablement la nouvelle superficie à simuler. Les courbes de production (ou de croissance) ont été ajustées à la baisse selon les dérogations au MAF afin de tenir compte de la structure irrégulière des peuplements forestiers de ce territoire. Ces derniers se comportent comme des peuplements inéquiennes avec la présence de plusieurs classes d'âge plutôt que comme des peuplements équiennes avec la présence d'une et quelques fois de deux classes d'âge. De plus, une deuxième dérogation au MAF a permis de soustraire du CPF un volume important par rapport au CPF précédent.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE ²	4 608 312	738 739	-84%					
	NETTE ¹		432 438	--					
St-Augustin (CvAF)	TOTALE	N/A	288 686	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)		17 000	--	La superficie nette après l'application de toutes les réductions territoriales retenues pour le CPF est de 31 395 hectares. Premier CPF pour cette réserve forestière.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/A	176 798	--					
	NETTE ¹	N/A	31 395	--					

ANNEXE 1A
DIVISION NORD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Baie-Johan-Beetz (CvAF avec la Scierie BJB)	TOTALE	N/A	37 380	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	N/A	8 700	--	Premier CPF pour ce territoire
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/A	14 506	--		Feuillus durs	N/A	100	
	NETTE ¹	N/A	12 623	--	TOTAL	N/A	8 800	--	
Île d'Anticosti (CvAF avec Produits forestiers Anticosti inc.)	TOTALE	787 554	787 554	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	190 000	190 000		Prolongation du CPF 2004-2008 jusqu'en 2013
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	567 344	567 344	--	Peupliers	0	0		
	NETTE ¹	486 438	486 438	--	TOTAL	190 000	190 000		
MRC La Haute-Côte-Nord (CGT des TPI de la MRC La Haute Côte-Nord)	TOTALE	N/A	22 160	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	N/A	13 500	--	Premier CPF pour ce territoire
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/A	14 436	--	Peupliers	N/A	2 500	--	
	NETTE ¹	N/A	12 237	--	TOTAL	N/A	17 500	--	

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
MRC Manicouagan (CGT des TPI de la MRC de Manicouagan)	TOTALE	N/A	20 410	-96%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	N/A	9 000	--	Premier CPF pour ce territoire
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/A	10 359	--	Peupliers	N/A	550	--	
					Feuillus durs	N/A	1 050	--	
	NETTE ¹	N/A	7 864	-98%	TOTAL	N/A	10 600	--	
FER DES CHUTES-DU- FAUX-CANAL (CGFER avec la commission scolaire de l'Estuaire)	TOTALE	2 808	3 384	21%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)		2 050	--	La superficie totale comprend des lacs dont une partie est localisée à l'extérieur des limites du territoire analysé. L'écart observé au niveau de la possibilité forestière s'explique par le fait que le CPF précédent a été effectué sur la base d'une estimation.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	2 115	2 102	0	Peupliers		500	--	
					Feuillus durs		300	--	
	NETTE ¹	2 115	2 102	-1%	TOTAL	1 404	2 850	103,0%	
FER COMEAU (CGFER avec le CEGEP de Baie-Comeau)	TOTALE	3 190	3 180	0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	500	2 250	350,0%	La possibilité totale du CPF précédent exprimée en mètres cubes par hectare par année (m ³ /ha/an) était de 0,25 m ³ /ha/an alors que l'on observe des résultats de près de 1 m ³ /ha/an dans des territoires similaires. L'écart observé peut principalement s'expliquer par le fait que les rendements forestiers annuels ont été sousestimés au CPF précédent.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	2 402	2 330	0	Peupliers		100	--	
					Feuillus durs	100	300	200,0%	
	NETTE ¹	2 402	2 330	-3%	TOTAL	600	2 650	341,7%	

ANNEXE 1A
DIVISION NORD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES	
	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE		ÉCART (%)	CALCUL PRÉCÉDENT			NOUVEAU CALCUL
TOTAL (Région Côte-Nord)	TOTALE		2 262 365	--	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)		547 000	--	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE		787 875	--	Peupliers		3 650	--	
					--	Feuillus durs		3 250	--
	NETTE ¹		987 427	--	TOTAL		553 900	--	

¹ Superficie forestière productive accessible brute moins les réductions pour les refuges biologiques, la pertes de superficie dues aux chemins, le respect de la réglementation provinciale, etc.

ANNEXE 1B
DIVISION NORD-EST

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LES CALCULS DE POSSIBILITÉS (EN HECTARES PAR ANNÉE)													
		RÉSINEUX ¹							FEUILLUS ²						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	COUPE PROTECTION HAUTE RÉG. (CPHRS)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PROTECTION PETITES TIGES MARCH.(CPPTM)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
Natashquan (CvAF)	CALCUL PRÉCÉDENT	0,0	40,0	0,0	0,0	4815,0	0,0	CPF réalisé avec le logiciel Sylva I.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	NOUVEAU CALCUL	0,0	0,0	0,0	0,0	629,0	2109,0	CPF réalisé avec le logiciel Sylva II.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
St-Augustin (CvAF)	CALCUL PRÉCÉDENT	-	-	-	-	-	-		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	NOUVEAU CALCUL	0,0	0,0	0,0	106,0	72,0	41,0	Nouvelle réserve forestière. Calcul avec méthode par contenance/contenu (C/C).	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Île d'Anticosti (CvAF avec Produits forestiers Anticosti inc.)	CALCUL PRÉCÉDENT	436	415	0	0	1600	0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	NOUVEAU CALCUL	600	600	0	0	1600	0	Les traitements tels que la plantation n'influencent pas le résultat du calcul, la rupture étant trop rapprochée. Le besoin en plantation pour les 5 prochaines années a été évalué à partir de l'historique des 5 dernières années. Suite à une évaluation plus précise des besoins, il pourrait s'avérer supérieur.	0	0	0	0	0	0	
Baie-Johan-Beetz (CvAF avec La Scierie BJB)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL	0,0	0,0	0,0	0,0	76,0	76,0	CPF réalisé avec le logiciel Sylva II. Premier CPF pour cette réserve forestière.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
MRC La Haute-Côte-Nord (CGT avec la MRC La Haute- Côte-Nord)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL	44	44	107	0	121	0	Premier CPF pour cette réserve forestière.	0	0	0	0	16	0	

ANNEXE 1B
DIVISION NORD-EST

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION CÔTE-NORD

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LES CALCULS DE POSSIBILITÉS (EN HECTARES PAR ANNÉE)													
		RÉSINEUX ¹							FEUILLUS ²						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	COUPE PROTECTION HAUTE RÉG. (CPHRS)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PROTECTION PETITES TIGES MARCH.(CPPTM)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
MRC Manicouagan (CGT avec la MRC de Manicouagan)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL	20	20	10	0	82	0	CPF réalisé avec le logiciel Sylva II. Premier CPF pour cette réserve forestière.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
FER DES CHUTES-DU-FAUX- CANAL (CGFER avec la commission scolaire de l'Estuaire)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	CPF réalisé avec la méthode par C/C.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL					19	0	CPF réalisé avec une méthode développée par le Forestier en chef.	0	0	0	0	4	0	
FER COMEAU (CGFER avec le CEGEP de Baie-Comeau)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	CPF réalisé avec la méthode par C/C.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	NOUVEAU CALCUL					26	0	CPF réalisé avec une méthode développée par le Forestier en chef.	0	0	0	0	0	0	
TOTAL RÉGION 09	NOUVEAU CALCUL	64	64	117	106	1025	2226		0	0	0	0	20	0	

¹Les peuplements mélangés à dominance de résineux sont inclus

²Les peuplements mélangés à dominance de feuillus sont inclus

ANNEXE 2D
Sommaire de l'analyse du calcul des possibilités forestières (CPF) relatif à la réserve forestière de l'île d'Anticosti
Territoire sous convention d'aménagement forestier (CvAF) avec Produits forestiers Anticosti inc.
(Division Nord-Est du Bureau du forestier en chef)

1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES (OM)	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
<p>Le plan général d'aménagement forestier (PGAF) de la réserve forestière de l'île d'Anticosti a été déposé en mars 2004.</p> <p>L'objectif principal du PGAF vise le maintien du cheptel du Cerf de Virginie. La stratégie pour y parvenir consiste à favoriser le rétablissement de la régénération du sapin, déficiente suite au broutage excessif dans les vieilles sapinières et névralgique pour la survie du cerf.</p> <p>Réalisé par Forêt Québec et déposé en 2004, un calcul des possibilités forestières intégrait la problématique faunique ainsi que la dimension spatiale.</p> <p>Ce calcul avait été élaboré à l'aide des données d'inventaire du troisième programme décennal.</p> <p>Les nouvelles données d'inventaire pour ce territoire ne seront pas disponibles avant 2013. Une nouvelle cartographie est prévue pour 2011, les sondages pour 2012 et la livraison des compilations pour 2013. Les étapes suivantes sont prévues pour 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -nouveau regroupement des strates d'inventaire; -révision de la sénescence ; -révision du contour des blocs clôturés (exclos); -révision du RNI et impact cartographique; -révision du patron abri-nourriture dans les blocs. 	<p>Le modèle de simulation par peuplement entier du logiciel Sylva II a été utilisé pour ce calcul.</p> <p>Ce calcul se distingue des autres calculs par l'utilisation de courbes de croissance des peuplements qui permettent d'intégrer les hypothèses relatives au maintien de la qualité d'habitat du cerf de virginie ainsi qu'à son prélèvement.</p>	<p>L'objectif faunique prépondérant fait en sorte que les orientations ministérielles sont respectées.</p> <p>La méthode pour déterminer les âges d'exploitabilité absolus est conforme à la décision de décembre 2006 du Forestier en chef.</p> <p>De vieilles sapinières sont exclues du CPF et conservées comme réserve de précaution. Nous estimons le volume de cette réserve supérieure à celui des réductions à appliquer aux volumes des possibilités forestières suite aux décisions de décembre 2006 du Forestier en chef.</p>	<p>Des compartiments ont été créés pour être en mesure de simuler l'effet de la disponibilité dans le temps des exclos (aspect spatial du CPF).</p> <p>Une notion économique est également intégrée dans la stratégie par la maintien dans le temps d'une distance moyenne de transport des bois récoltés.</p> <p>R1: Nous recommandons au MRNF de s'assurer que toutes les données relatives au suivi de la stratégie d'aménagement forestier soient recueillies par les responsables et conservées pour le prochain CPF. Certaines lacunes ont été notées lors de l'analyse, notamment en ce qui a trait à l'estimation des volumes de bois affectés par les opérations de récolte (EVAOR).</p>	<p>La possibilité forestière est constituée uniquement d'essences résineuses (SEPM) et elle est déterminée à 190 000 mètres cubes solides nets.</p>	<p>POSSIBILITÉ : La possibilité forestière en vigueur est prolongée jusqu'au 31 mars 2013 (voir l'annexe 1A).</p> <p>STRATÉGIE : La stratégie sylvicole en vigueur est prolongée jusqu'au 31 mars 2013 (voir l'annexe 1B).</p>

Analyse : Claude Allain, ing.f. et Yves Lagacé tech.f.
Rédaction : Michel Douville, ing.f.

RX = RECOMMANDATION SUITE À L'ANALYSE DES RÉSULTATS.